

*Séance du 19 mars 1907*Présidence de M^e. MARIEN,

MM. Valin, LeSage et Bernier présentent leur rapport sur le pavage des rues au point de vue hygiénique.

“Un bon pavage doit:

1° “Avoir une pente suffisamment accentuée, qui permette l’écoulement facile des eaux; ,

2° “Avoir une surface lisse, unie, qui favorise le nettoyage et l’arrosage quotidiens;

3° “Les pièces qui le composent doivent être parfaitement unies afin de permettre une coaptation parfaite qui empêche la stagnation, dans les interstices, des matières organiques fermentescibles, poussières, fumier, etc.

4° “Tout pavage doit reposer sur un lit ou fondation solide et imperméable.

5° “La substance pavimenteuse doit être très dure afin que l’usure soit lente et produise le moins de poussière possible.

6° “Enfin le pavage ne doit pas être trop sonore.”

Les conclusions de ce rapport sont que:

1° Les pavages en pierre à bosses et en briques ne sont pas hygiéniques à cause de leur usure rapide et des inégalités de surface qui en rendent la coaptation et le nettoyage difficiles. De plus, ils sont trop sonores, et les chocs qu’ils impriment aux véhicules sont désagréables et fatigants pour les occupants.

2° Les pavages en bois bien faits, présentent à l’état de neuf des qualités évidentes, mais ils ne sont pas assez résistants, et la gelée de nos hivers ne tarde pas à rendre leur surface toute bosseée, avec des dépressions, des enfoncements qui entretiennent l’humidité et les rendent bientôt les plus malsains de tous les pavages.

3° Le pavage en asphalte, à cause de sa pente régulière, de sa surface unie, de son imperméabilité est supérieur à tous les autres, et celui qui réalise le mieux les conditions hygiéniques requises; c’est celui que la Commission croit devoir recommander.

II. La Commission du bon lait, par son rapporteur, M. Masson, annonce que la première partie de son travail est complétée, et que les conditions auxquelles devra se soumettre le producteur de lait sont définitivement arrêtées. Elle étudie en ce moment les questions du transport et de la distribution.

M. Fernand Monod attire l’attention de la Société sur la com-